

RAPPORT N° 360 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 05 NOVEMBRE 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 29 octobre au 5 novembre 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins un (1) élève connu sous le nom d'Alain Franck Niyigaba a perdu son œil gauche à la suite d'actes de torture qui lui ont été infligés par le directeur de l'Ecole fondamentale (ECOFO) de Maramvya II en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura.

Le rapport déplore aussi les cas de six (6) personnes qui sont détenues illégalement dans les prisons centrales de Ngozi et de Muyinga et d'un (1) enfant mineur victime de traite d'enfant.

1. Atteinte au droit à l'intégrité physique

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle qu'en date du 15 septembre 2022, Alain Franck Niyigaba, élève de la 9^{ème} année à l'ECOFO de Maramvya II située dans la commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura (ouest du Burundi), a été grièvement blessé au point de perdre son œil gauche dans une séance de torture menée par le directeur de cette école, Jean Marie Bigirimana. En effet, la blessure a été tellement grave qu'il a fallu une intervention chirurgicale pour enlever l'œil atteint.

Selon des témoins, Alain Franck Niyigaba, âgé de 15 ans, a été violemment frappé à coups de bâton par le directeur de cet établissement scolaire pour le punir à cause de la mauvaise note qu'il venait de recevoir dans un examen de préparation au concours national. En effet, il était devenu une habitude pour ce

directeur de passer à tabac tous les élèves ayant échoué dans l'un ou l'autre examen.

L'on déplore qu'au lieu de soutenir la victime, ses parents affirment subir des menaces de la part du substitut du procureur près le Tribunal de Grande Instance de Kabezi, en complicité avec la famille de ce directeur, afin d'accepter que la perte de l'œil pour la victime relevait d'un simple incident non intentionnel et ainsi obtenir la libération du présumé auteur.

SOS-Torture Burundi demande à la justice d'instruire le dossier en toute indépendance et impartialité en vue de punir l'auteur conformément à la loi.

2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Depuis le 28 octobre 2022, trois hommes dont Charles Mbonankira, un agriculteur et éleveur moderne de la commune de Kabarore en province de Kayanza (nord du Burundi), sont incarcérés à la prison centrale de Ngozi après avoir passé plus de vingt jours dans les cachots du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura et du commissariat provincial de la police à Kayanza. Ils avaient été arrêtés, sur injonction de la prétendue victime, depuis le 6 octobre 2022 par des agents du SNR.

Selon des sources locales, les trois hommes sont accusés sans preuves d'avoir tenté de tuer un certain Vincent Ndagijimana de la commune de Kabarore qui les a même fait arrêter après s'être vanté d'avoir le pouvoir de faire emprisonner qui il veut et quand il le veut.

SOS-Torture Burundi demande à l'autorité judiciaire de conduire une instruction indépendante et impartiale afin de connaître la vérité sur cette affaire de montage grotesque et ainsi de libérer les innocents et condamner le dénonciateur calomnieux.

- Dans la journée de jeudi 3 novembre 2022, Vincent Nzambimana, Désiré Bizimana et Hassan Rashid ont été emprisonnés dans la prison centrale de Muyinga après avoir été condamnés par le Tribunal de grande instance de cette province du nord-est du Burundi sur la base d'une qualification fantaisiste d'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale.

Selon des sources locales, les trois hommes ont été accusés de porter atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale parce qu'ils ont été attrapés au milieu de la semaine dernière avec quelques kilos de haricot (entre 80 et 500 kg) qu'ils voulaient vendre en République unie de Tanzanie. Vincent Nzambimana et Désiré Bizimana ont été condamnés chacun à une peine de servitude pénale d'une année et une amende de trois cent mille francs burundais (300 000 Fbu) tandis que Rashid Hassan, après avoir été arrêté par des Imbonerakure de la commune de Muyinga, a été infligé une peine de servitude pénale de six mois et une amende d'un million de francs burundais (1 000 000 Fbu) avec une peine accessoire de confiscation de sa voiture de type Probox qui transportait la quantité de 500 kg de haricot.

SOS-Torture Burundi déplore cette condamnation arbitraire du moment que les faits poursuivis ne s'inscrivent pas dans l'économie juridique des dispositions des articles 428 à 435 du code pénal relative aux atteintes au bon fonctionnement de l'économie nationale et que cette attitude viole la liberté de circulation entre les Etats partenaires.

3. Atteinte aux droits de l'enfant : traite d'enfant

- Dans la journée de dimanche 30 octobre 2022, un jeune garçon de 14 ans a disparu dans la commune de Cendajuru en province de Cankuzo (est du Burundi) et a été retrouvé mardi 1^{er} novembre 2022 au domicile d'un certain Elson Nshimirimana, âgé de 31 ans.

Selon des témoins, ce jeune homme Elson Nshimirimana qui, selon des sources locales, n'est pas novice dans la traite d'enfants, a été arrêté par la police de Cendajuru et conduit au cachot pour une enquête pénale.

SOS-Torture Burundi demande à la justice de mener une enquête approfondie pour découvrir et démanteler ce réseau de la traite d'enfants et de punir les coupables conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.